

Une embauche sur sept en CDI

note [hussonet](#) n°56, 23 janvier 2013

L'accord national interprofessionnel *compétitivité et « sécurisation »* a mis l'accent sur les contrats de travail précaires. Cette note se borne à chiffrer le recul du CDI dans les embauches. Pour chaque trimestre, l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) fournit le nombre de déclarations d'embauche. Depuis 2000, on assiste à un très net mouvement de précarisation (voir tableau 1 et graphique 1).

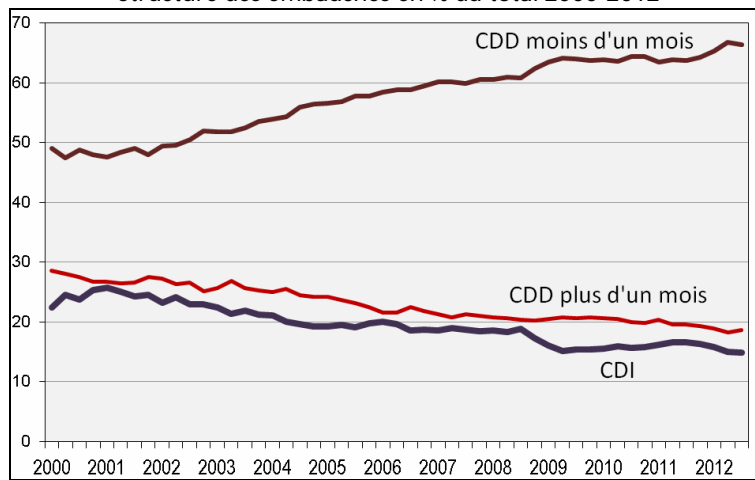
Tableau 1

% d'embauches en :	1er trimestre 2000	4ème trimestre 2012
CDI	22,4	14,3
CDD plus d'un mois	28,6	18,1
CDD moins d'un mois	49,0	67,6

Source : Acoss¹

- Les embauches en CDI sont de plus en plus minoritaires : une embauche sur sept seulement fin 2012.
- Les embauches sur CDD de plus d'un mois reculent aussi.
- Les embauches sur CDD de moins d'un mois deviennent la nouvelle norme et représentent plus des deux tiers (67,6 %) des embauches fin 2012.

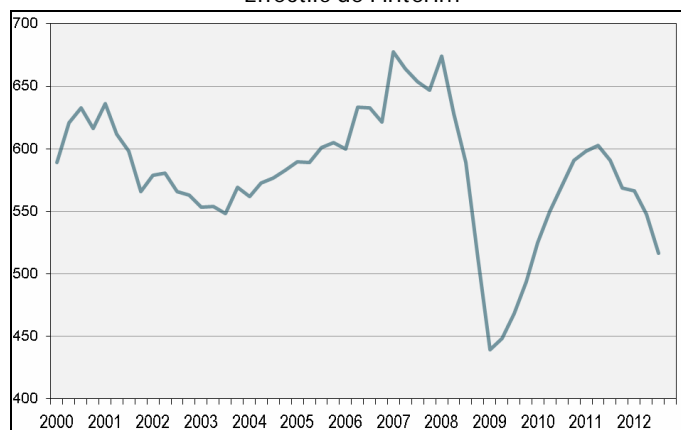
Graphique 1
Structure des embauches en % du total 2000-2012



Source : Acoss

Les effectifs de l'intérim - qui constitue une autre forme de précarité - connaissent d'amples fluctuations mais pas de tendance très nette (graphique 2).

Graphique 2
Effectifs de l'intérim



En milliers. Source : Dares

¹ « Baisse modérée des embauches de plus d'un mois au quatrième trimestre 2012 », [AcossStat n°166](#), Janvier 2013.